

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/PTZ-mode-d-emploi-du-pre-a-taux-zero-plus,3215.html>

PTZ+ : mode d'emploi du prêt à taux zéro plus

- Finance - Contribution Economique -



Date de mise en ligne : mardi 25 janvier 2011

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

Le prêt à taux zéro plus, destiné à faciliter l'accès à la propriété, a officiellement été lancé par le premier ministre, François Fillon, lundi 17 janvier 2011. Le point sur le nouveau dispositif.

Alors que la France compte 58% de propriétaires, loin derrière ses voisins européens (66% en moyenne), *"cette réforme va permettre d'augmenter à la fois le nombre de propriétaires et plus largement la solvabilité des ménages"*, a déclaré le Premier ministre.

Le nouveau dispositif qui résulte de la fusion du Pass-Foncier, de l'ancien PTZ et du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt, propose des montants et des durées de prêts supérieurs. Il se présente sous la forme d'un *"prêt à taux zéro renforcé"* universel, c'est-à-dire sans condition de ressources, réservé aux primo-accédants.

Les montants des prêts, supérieurs à ceux en vigueur auparavant, dépendront de la localisation, de la performance énergétique du logement, de son statut (neuf ou ancien) et de la composition de la famille. Ainsi, l'aide accordée sera plus importante si l'achat porte sur un logement neuf avec l'objectif *"d'encourager la construction plutôt que de contribuer à faire grimper les prix dans l'immobilier"*, comme c'est le cas en Ile-de-France où le marché est très tendu. Sur 2008-2012, l'Etat entend produire 70.000 logements neufs dont 6.100 à Paris sur des terrains publics, a rappelé le Premier ministre. En revanche, dans les zones où il y a moins de besoin de nouvelles constructions, les ménages seront incités à acheter dans l'ancien *"pour permettre d'assurer l'entretien du parc immobilier"*.

La réforme participe à l'effort de réduction des dépenses publiques. Le coût du dispositif devrait atteindre 2,6 MdEuros contre 1,2 milliard auparavant, et permettra à l'Etat d'économiser 1,6 milliard d'euros par an. Par ailleurs, le nouveau prêt à taux zéro (PTZ+) affiche un objectif de 380.000 bénéficiaires par an, soit deux fois plus qu'avec l'ancien dispositif.

Le prêt à taux zéro plus : mode d'emploi

Avec le prêt à taux zéro +, l'Etat vous soutient pour devenir propriétaire. Le prêt à taux zéro est un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'Etat, sans frais de dossier, pour l'achat d'une première résidence principale (réservé aux personnes n'ayant pas été propriétaires de leur résidence principale depuis au moins deux ans).


Le montant du prêt et les conditions de remboursement qui vous sont accordées prennent en compte votre niveau de revenu, la taille de votre famille, la localisation géographique de votre future habitation, son type (neuf ou ancien) et sa performance énergétique.

Le PTZ+ s'applique dans toute la France (métropole et DOM) par les établissements prêteurs ayant passé une convention avec l'Etat à compter du 1er janvier 2011.

Simulateur : à combien s'élève votre prêt à taux zéro + ?

L'application gratuite "Simulateur PTZ +" vous permet de savoir si vous êtes éligible au prêt à taux zéro + et de connaître le montant du prêt et les conditions de remboursement auxquels vous pouvez prétendre.

Les données issues du simulateur sont communiquées à titre indicatif.

 Pour accéder au simulateur, [cliquez ici](#).